



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1008) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES AUDITORIUM JEAN-
PIERRE-MIQUEL, POLE DOCUMENTAIRE,
BERLIOZ ET AUTRES SALLES DU
CONSERVATOIRE A L'ASSOCIATION «LES
CLES D'EUPHONIA», A TITRE GRATUIT**

DÉCISION N° DM-24-461

EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Les Clés d'Euphonia » représentée par son Président, Monsieur Pierre LANDAU, dont le siège est situé 47 avenue Gabriel Péri, 94300 Vincennes, afin d'utiliser les locaux par l'Association : pour des auditions de musiciens dans les salles Dukas et Liszt, le 9 septembre 2024 de 18h30 à 20h15 ; à d'autres dates non encore connues, sous réserve de la disponibilité de salles, à définir de gré à gré entre octobre 2024 et juin 2025. Pour des répétitions : dans la salle Berlioz, tous les lundis du 9 septembre au 21 octobre et tous les lundis du 18 novembre au 16 décembre 2024, et tous les lundis du 6 janvier au 3 février, et tous les lundis du 3 mars au 7 avril, et tous les lundis du 5 mai au 23 juin 2025 de 20h15 à 22h45, et les 5 et 6 octobre 2024 et les 18 et 19 janvier et les 28 et 29 juin 2025 de 10h00 à 17h30 ; au Pôle documentaire, les 5 et 6 octobre 2024 et les 22 et 23 mars 2025 de 10h00 à 17h30 ; à l'auditorium Jean-Pierre-Miquel le 28 octobre 2024, et les 10 février, 10 avril et 30 juin 2025 de 20h15 à 22h45. Pour des répétitions partielles : au Pôle documentaire, les 16 et 23 septembre 2024 de 20h15 à 22h45 ; à d'autres dates non encore connues, sous réserve de la disponibilité de salles, lors d'environ 6 autres à définir de gré à gré entre octobre 2024 et juin 2025. Pour des concerts gratuits : à l'auditorium Jean-Pierre-Miquel (ainsi que ses loges), le 2 novembre 2024 et les 15 février, 11 et 12 avril et 5 juillet 2025 de 19h00 à 23h00 (concert à 20h30) et le 3 novembre 2024 et les 16 février, 13 avril et 6 juillet 2025 de 14h30 à 18h30 (concert à 16h00) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Les Clés d'Euphonia » représentée par son Président, Monsieur Pierre LANDAU, dont le siège est situé 47 avenue Gabriel Péri, 94300 Vincennes, une convention de location des salles, afin d'utiliser les locaux par : pour des auditions de musiciens dans les salles Dukas et Liszt, le 9 septembre 2024 de 18h30 à 20h15 ; à d'autres dates non encore connues, sous réserve de la disponibilité de salles, à définir de gré à gré entre octobre 2024 et juin 2025. Pour des répétitions : dans la salle Berlioz, tous les lundis du 9 septembre au 21 octobre et tous les lundis du 18 novembre au 16 décembre 2024, et tous les lundis du 6 janvier au 3 février, et tous les lundis du 3 mars au 7 avril, et tous les lundis du 5 mai au 23 juin 2025 de 20h15 à 22h45, et les 5 et 6 octobre 2024 et les 18 et 19 janvier et les 28 et 29 juin 2025 de 10h00 à 17h30 ; au Pôle documentaire, les 5 et 6 octobre 2024 et les 22 et 23 mars 2025 de 10h00 à 17h30 ; à l'auditorium Jean-Pierre-Miquel le 28 octobre 2024, et les 10 février, 10 avril et 30 juin 2025 de 20h15 à 22h45. Pour des répétitions partielles : au Pôle documentaire, les 16 et 23 septembre 2024 de 20h15 à 22h45 ; à d'autres dates non

encore connues, sous réserve de la disponibilité de salles, lors d'environ 6 autres à définir de gré à gré entre octobre 2024 et juin 2025. Pour des concerts gratuits : à l'auditorium Jean-Pierre-Miquel (ainsi que ses loges), le 2 novembre 2024 et les 15 février, 11 et 12 avril et 5 juillet 2025 de 19h00 à 23h00 (concert à 20h30) et le 3 novembre 2024 et les 16 février, 13 avril et 6 juillet 2025 de 14h30 à 18h30 (concert à 16h00) ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN